

RAPPORT ANNUEL 2001



SOCIÉTÉ SUISSE
DES AUTEURS

SCHWEIZERISCHE
AUTORENGESELLSCHAFT

SOCIETÀ SVIZZERA
DEGLI AUTORI

Société Suisse des Auteurs
Rue Centrale 12-14
Case postale 3893
CH-1002 Lausanne

Tél. +41 21 313 44 55
Fax +41 21 313 44 56
E-mail info@ssa.ch
<http://www.ssa.ch>

Rédaction

Bernard Falciola
Claude Champion
Pierre-Henri Dumont
Jürg Ruchti
Jolanda Herradi
Geneviève Nosedà Guignard

Graphisme

Michel Saugy
www.comback.ch

Impression

José Pahud
Imprimerie du Dauphin, Lausanne

| | |
|---|----|
| AVANT- PROPOS | 2 |
| 1. SOCIETAIRES | 3 |
| 2. ASSEMBLEE GENERALE | 3 |
| 3. PERCEPTION ET REPARTITION DES DROITS | 4 |
| 3.1 DROITS DE REPRESENTATION | 4 |
| 3.2 DROITS D'EMISSION | 4 |
| 3.2.1. SRG SSR idée suisse | 4 |
| 3.2.2. AUTRES DIFFUSEURS | 5 |
| 3.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE | 5 |
| 3.3.1. REPERTOIRE DRAMATIQUE | 5 |
| 3.3.2. DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE AUDIOVISUELS REPRESENTES | 6 |
| 3.3.3. DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE DU REPERTOIRE AUDIOVISUEL FRANCOPHONE | 6 |
| 3.4 DROITS DE REPRODUCTION | 6 |
| 3.5 DROITS VERSES ET PERCUS A L'ETRANGER | 7 |
| 4. RELATIONS NATIONALES | 7 |
| 4.1 COOPERATION AVEC LES DIFFERENTES ASSOCIATIONS SUISES | 7 |
| 4.2 COLLABORATION AVEC SUISSIMAGE | 8 |
| 4.3 TROIS ANNIVERSAIRES SUR UN BATEAU | 8 |
| 5. RELATIONS INTERNATIONALES | 9 |
| 6. GESTION DE LA SOCIETE | 10 |
| 6.1 SITE INTERNET SSA ET INFORMATIQUE | 10 |
| 6.2 FICHIERS INTERNATIONAUX | 11 |
| 6.2.1 IDA-CISAC | 11 |
| 6.2.2 ISAN | 11 |
| 6.3 CARTE DE MEMBRE SSA | 11 |
| 6.4 PERSONNEL | 11 |
| 6.5 REPARTITION DES FRAIS | 13 |
| 7. ENCAISSEMENTS COMPARATIFS DES DROITS | 14 |
| 8. POURCENTAGE PAR SECTEURS DE L'ENCAISSEMENT TOTAL | 15 |
| 9. UTILISATION DES DROITS | 15 |
| 10. DROITS NETS REPARTIS | 16 |
| 10.1 REPARTITION PAR TYPE DE DROITS | 16 |
| 10.2 PROPORTION DE DROITS VERSES AUX MEMBRES SSA | 17 |
| 10.3 REPARTITION DES DROITS D'EMISSION | 18 |
| 10.4 VERSEMENTS AUX MEMBRES | 18 |
| 10.5 DECLARATIONS D'ŒUVRES | 18 |
| 11. FONDS CULTUREL | 19 |
| 12. FONDS DE SOLIDARITE | 22 |
| 13. FONDATION DE PREVOYANCE : " FONDS DE SECOURS DE LA SSA " | 23 |
| 14. COMMISSIONS | 23 |
| 14.1 COMMISSION CONSULTATIVE DES AUTEURS | 23 |
| 14.2 COMMISSION DES SCENARISTES | 24 |
| 15. ORGANES DE LA SOCIETE | 24 |
| 15.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION | 24 |
| 15.2 COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 25 |
| 15.3 AUTRES ORGANES ET DIRECTION | 25 |
| 15.4 ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION | 26 |
| 16. BILAN AU 31 DECEMBRE 2001 | 27 |
| 16.1 COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2001 | 28 |
| 16.2 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS | 28 |
| 17. COMMENTAIRES RELATIFS AUX COMPTES | 29 |
| 17.1 BILAN | 29 |
| 17.2 PROFITS ET PERTES | 29 |
| 18. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION | 30 |

Vous, fidèle lecteur assidu de ce fascicule annuel, quinze fois consécutives vous avez vu au bas de cette page introductive la signature de Bernard Falciola. Depuis la fondation de VOTRE société d'auteur, dont il fut le principal instigateur, à chaque printemps, radieux ou pas, il se faisait en quelque sorte le météorologue commentant les tornades passées et humant l'air du temps à venir.

Sur les paysages de la culture, desensemencements de la création aux récoltes des diffusions, les fluctuations des climats du monde ont de très fortes influences. Une profonde expérience de la pratique et des milieux artistiques est bien nécessaire pour qu'en l'occurrence l'attitude du "météorologue" ne soit pas celle – au demeurant très poétique ! - de la grenouille sur son échelle mais conduite à des choix d'actions pertinents.

Bernard Falciola a consacré une bonne partie de sa vie, sa clairvoyance et toute son énergie à faire de la SSA ce qu'elle est devenue aujourd'hui : une société efficace et rigoureuse, où l'âme des auteurs et la curiosité de l'invention sont les ferments premiers de son dynamisme.

Prendre cette présidence – à la suite de la longue route de Bernard Falciola – ne serait sans doute pas mal vu dans l'esprit du temps si je clamais mon désir égotique, derrière une habile cosmétique, de tout bouleverser parce qu'aujourd'hui rien n'est semblable à hier, parce qu'il faut rajeunir, parce que la mode est au zapping compulsif...

Ce n'est là ni ma vision du monde, ni celle que j'ai du travail accompli par Bernard Falciola. Depuis quelques années j'ai pu apprécier sa façon d'agir et ses exigences.

Les structures et l'organisation de la SSA sont celles d'une petite société performante qui a affermi son fonctionnement et sa présence sur les terrains dont elle s'occupe. Progresser aujourd'hui, c'est s'inscrire vivement dans le monde en marche, collaborer étroitement avec les sociétés sœurs en Suisse et à l'étranger ; c'est participer aux travaux des fédérations internationales pour développer les acquis des droits d'auteurs sur les nouveaux réseaux de la communication.

A l'intérieur, c'est rendre toujours plus évident à chaque auteur (et à chaque jeune auteur) la nécessité de son implication active (la SSA est une coopérative qui a besoin des idées et des forces vives de chacun de ses membres) et c'est traduire par une meilleure synergie la relation constante des auteurs avec la direction de la société et les personnes des services administratifs qui travaillent pour eux. Une Commission de gestion prépare les travaux et les décisions du Conseil d'administration ; une Commission culturelle élabore la politique d'incitations et de promotions et la gère ; une Commission de communication et publications se charge de l'image de la Société auprès des auteurs et des utilisateurs. Ces organes sont tous composés d'auteurs. La fréquence et la régularité des rencontres sont garantes d'une gestion prompte à réagir à la réalité. Voilà ce que nous avons réorganisé cette année avec un Conseil pour une bonne part renouvelé.

Ainsi nous pouvons inciter la direction et l'administration à chercher à augmenter toujours les ressources de la société, liées bien sûr à l'inventivité de ses auteurs. En plus de meilleures rémunérations pour les auteurs c'est donner à la SSA en retour les moyens d'actions d'incitations et de promotions de la création pour les créateurs de tous ses répertoires.

Claude Champion, président

Au 31 décembre 2001, l'effectif des membres de la société était de 1'449 auteurs et ayants droit. En cours d'année, la SSA a accueilli 89 nouveaux membres (sociétaires et mandants confondus) et enregistré deux démissions. La SSA déplore les décès de MM. Pierre Addor, Jean-Daniel Bovey, Georges Jaccottet, Antoine Livio, Paul Pulh alias Paul Audarve et Maurice Zermatten.

Elle s'est tenue le 9 juin 2001 au Théâtre de Vidy à Lausanne en présence d'une centaine de membres et d'invités. Après les rapports de Bernard Falciola (président sortant) et de Pierre-Henri Dumont (directeur), l'assemblée a, dans l'ordre :

- approuvé le Rapport annuel et les comptes 2000, suivant sur ce dernier point le rapport de l'Organe de Contrôle ;
- donné décharge au Conseil d'administration et à l'Organe de Contrôle ;
- renouvelé pour trois ans les mandats d'administrateurs de Fabienne Berger, Gérald Chevolet, Richard Gauteron et Marcel Schuepbach ;
- approuvé l'élection de quatre nouveaux administrateurs, qui sont Olivier Chiacchiarri, Philippe Cohen, Louis Crelier et Claudio Tonetti ;
- élu Claude Champion en tant que nouveau président de la Société Suisse des Auteurs, Bernard Falciola n'ayant pas sollicité de nouveau mandat.

Me Philippe Zoelly, président de la Fondation Fonds de secours SSA (Fonds de prévoyance), a ensuite dressé le bilan de ce Fonds en faveur des auteurs.

L'assemblée a encore :

- réélu pour un mandat de trois ans Christiane Kolla, Emanuelle delle Piane et Robert F. Rudin en qualité de membres du Conseil de Fondation ;
- approuvé la reconduction, pour l'an 2001, des taux attribués pour 2000 aux différents Fonds de la SSA selon la clé de répartition suivante : Fonds de prévoyance 1%, Fonds de solidarité 0,5% et Fonds culturel 8,5%.

Simone Collet, présidente de la Commission consultative des auteurs, a présenté son rapport sur les activités 2000 de cette commission.

Tout au long de cette assemblée, Bernard Falciola, fondateur et président sortant de la SSA, a été remercié chaleureusement et très sincèrement pour ses longues années de dévouement au service des auteurs de la part de l'administration, des membres du Conseil d'administration ainsi que par les membres de la SSA et de ses invités.

L'assemblée générale s'est terminée avec des interventions informatives, amicales et un exposé critique du compositeur Christian Gavillet sur quelques faits intervenus lors de la Fête des Vignerons en 1999.

Avant l'apéritif et le repas, les membres et les invités ont vivement applaudi un extrait d'un spectacle de Bergamote avec Claude-Inga Barbey et Patrick Lapp.

La perception globale des droits pour l'année 2001 a été plus élevée que celle de l'an 2000 et ceci malgré le recul prévu de l'encaissement des droits de représentation.

Pour l'année 2001, nous avons encaissé Fr. 15'239'000.-, par rapport à Fr. 14'610'000.- pour l'année 2000. Cela correspond à une hausse d'un peu plus de 4 %.

En résumé, nous pouvons dire que les modifications des encaissements sont les suivantes:

- diminution des droits de représentation
- très faible variation des droits d'émission
- augmentation légère des droits de gestion collective obligatoire du répertoire dramatique
- augmentation sensible des droits de gestion collective obligatoire audiovisuelle francophone
- augmentation sensible des droits en provenance de l'étranger.

Cette évolution, globalement positive, nous permet de répercuter les conséquences sur le taux de frais de la société (cf chapitre 6.5).

3.1 DROITS DE REPRESENTATION

L'année 2000 avait été marquée par quelques encaissements de droits très élevés qui restaient exceptionnels et ne pouvaient servir de base à une comparaison raisonnable.

En 2001, malgré l'absence de certaines perceptions importantes, nous sommes en sensible augmentation par rapport à l'année 1999, due essentiellement au théâtre professionnel. Les dossiers toujours plus complexes nécessitent une intervention longue et souvent conflictuelle.

Fort heureusement, nous avons très peu de problèmes de contentieux débiteurs. Les problèmes des autorisations restent délicats dans le sens où les délais ne sont pas raccourcis et où les conditions posées par des ayants droit rendent très complexes l'utilisation des œuvres. Notre rôle d'intermédiaire ne s'en trouve pas facilité.

En ce qui concerne le théâtre amateur, la perception 2001 correspond à celle de l'an 2000 ainsi qu'à une continuité sans grande modification de la perception des 5 à 10 dernières années.

3.2 DROITS D'EMISSION

3.2.1 SRG SSR idée suisse

Globalement, nous constatons une diminution de Fr. 5'372'000.- pour 2000 à Fr. 5'240'000.- pour 2001. La raison majeure en est la chute impressionnante des perceptions auprès de la radio, qui n'utilise presque plus de répertoires dramatiques et a suspendu quasiment toutes les diffusions de sketches d'où la réduction sensible des droits qu'elle payait précédemment.

A long terme, nous ne savons pas si la radio va reprendre une politique plus dynamique dans le répertoire dramatique. En ce qui concerne la télévision, les droits sont stables et correspondent aux prévisions budgétaires telles qu'elles avaient été établies en fonction de l'expérience passée.

SATELLITE

La SSA intervient de manière ponctuelle pour la perception de droits d'émission lorsque les œuvres de son répertoire sont diffusées par la chaîne satellitaire 3sat, programme auquel contribue la SF DRS. Malgré plusieurs tentatives, également en collaboration avec Suissimage, nous n'avons toujours pas pu conclure de contrat qui réglerait de manière générale les diffusions de notre répertoire par 3sat.

TÉLÉVISIONS ET RADIOS PRIVÉES, LOCALES, RÉGIONALES

Les travaux de perception et de répartition des droits d'émission concernant les radios locales en Suisse romande se sont déroulés sans difficulté, en application de l'accord de collaboration avec ProLitteris conclu l'an précédent. Les radios locales romandes et tessinoises qui n'étaient pas encore liées par contrat à la SSA ont été invitées à signer une telle convention, pour autant qu'elles procèdent à une utilisation de notre répertoire.

Tout en continuant ses interventions ponctuelles auprès des diffuseurs de télévision locaux, la SSA a mis en œuvre le contrat de collaboration signé avec ProLitteris et Suissimage auprès du diffuseur privé zurichois TV3. La réjouissante utilisation de notre répertoire dans les programmes de TV3 ne se poursuivra pas puisque ce diffuseur a annoncé la cessation de ses activités vers la fin de l'année.

TÉLÉVISION À PÉAGE

La situation des nouvelles offres de télévision à péage, qui ont vu le jour dans les réseaux câblés romands il y a deux ans, n'a finalement pas pu être réglée dans le cadre du tarif commun 1. Renégocié en 2001, celui-ci continuera de ne couvrir que la retransmission des programmes non cryptés. La SSA devra donc trouver une solution distincte pour régler les droits de diffusion relatifs à ces programmes majoritairement d'origine française.

Tarifs communs 1 et 2 (droits de retransmission par câble ou réémetteurs)

La légère augmentation de cette perception est liée à un petit accroissement du nombre de téléspectateurs câblés.

Tarif commun 3 (réception publique)

L'augmentation importante de Fr. 275'000.- à Fr. 458'000.- pour l'an 2001 est principalement liée à un rattrapage de droits pour l'année 2000 et à une augmentation d'environ 8 % de la perception pour 2001.

Tarif commun 4 (copie privée)

Ces droits continuent à stagner et les perceptions 2001 sont similaires à celles de 2000. Une modification de cette perception ne pourrait être entrevue qu'avec la perception d'un droit de copie privée sur les supports digitaux, dont l'utilisation est grandissante.

3.3**DROITS DE GESTION
COLLECTIVE
OBLIGATOIRE****3.3.1****RÉPERTOIRE
DRAMATIQUE**

Tarifs communs 5 et 6 (location)

2001 a vu une légère augmentation sans signification spécifique de ces tarifs. Les sommes restent de toute manière insignifiantes par rapport à l'ensemble des autres droits de gestion collective obligatoire.

Tarif commun 7 (utilisations scolaires)

La perception de ce tarif pour 2001 est similaire à celle de 2000 et ne subit donc pas de modification.

Tarif commun 8 (droits de reprographie)

Ces droits sont gérés par ProLitteris qui les répartit ensuite directement auprès de nos membres.

3.3.2 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE AUDIOVISUELS REPRÉSENTÉS

Les sommes encaissées pour l'ensemble de ces droits représentés, très légèrement inférieures à celles de l'an 2000, vont progressivement diminuer pour disparaître et seront remplacées par la perception directe dans le cadre de la gestion collective obligatoire audiovisuelle francophone.

3.3.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE DU RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL FRANCOPHONE

Pour 2001, l'augmentation importante de la perception de ces droits, qui passe de Fr. 2'333'000.- pour l'an 2000 à Fr. 3'389'000.- pour 2001 est liée aux conséquences du premier décompte de droits 2000, qui n'a pu être effectué qu'au début 2001. La comparaison des minutages à rémunérer entre Suissimage et la SSA a nécessité une modification sensible de la répartition financière et de la perception des droits en faveur de la SSA afin que l'ensemble des auteurs SSA et Suissimage soient rémunérés de la même manière à une valeur égale.

Dans ce domaine, ce sont les droits de copie privée ainsi que d'utilisations scolaires qui ont subi les plus fortes augmentations puisque la perception de copie privée et location a passé de Fr. 259'000.- à Fr. 807'000.- et les droits d'utilisations scolaires de Fr. 61'000.- à Fr. 153'000.-.

2001 aura aussi été une année exceptionnelle dans le sens où la répartition de ces droits aura eu lieu en février 2001 pour les droits 1999, et en décembre 2001 pour les droits 2000.

3.4 DROITS DE REPRODUCTION

Le recul de la perception dans le domaine des droits de reproduction par rapport à l'exercice précédent est imputable à des tirages de moindre volume. En effet, le nombre de dossiers traités est resté stable et nous notons une certaine systématisation de la gestion dans ce domaine de droits.

En 2001, la SSA a versé des droits à 18 sociétés sœurs étrangères établies dans 15 pays différents : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Israël, Italie, Mexique, Pologne, Portugal et République tchèque. Les types d'exploitation donnant lieu à ces versements varient en fonction des domaines d'activité de nos sociétés sœurs.

Dans le sens inverse, elle a reçu des redevances provenant de 15 sociétés concernant l'exploitation des œuvres créées par les membres de la SSA dans 16 pays différents : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal et Uruguay. Il s'agit là du plus grand nombre de provenances de droits que la SSA ait connu depuis sa fondation. Par rapport à l'exercice précédent, la perception globale a augmenté de plus de la moitié. La rémunération pour l'exploitation des œuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques constitue 38% de ces perceptions, l'exploitation des œuvres audiovisuelles et radiophoniques 62%. Les droits d'émission sont identifiés comme la plus grande source de revenus de nos membres réalisés à l'étranger; toutefois, nous notons un accroissement considérable des droits de représentation. L'écrasante majorité des perceptions provient des pays latins.

4

RELATIONS NATIONALES

La SSA a poursuivi sa collaboration avec les autres sociétés de gestion suisses dans le domaine du multimédia. Le SMCC (Swiss Multimedia Copyright Clearingcenter), guichet unique qui permet aux utilisateurs d'obtenir des informations et des autorisations concernant les produits hors ligne (notamment cédéroms), est opérationnel depuis 1997 .

4.1 COOPÉRATION AVEC LES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS SUISSES

La SSA a également continué à soutenir les travaux de l'association ch-dramaturgie. Elle a ainsi participé activement à la mise sur réseau de l'ensemble de la base de données de cette association. Ainsi, toutes associations ou personnes intéressées par les auteurs de théâtre suisse pourront se documenter et rechercher les pièces écrites par ces auteurs. Pour le moment la base de données contient essentiellement des oeuvres de langue allemande et française.

La SSA est membre de l'association ALAI Suisse. Elle y est représentée par son directeur, qui en est actuellement le vice-président.

La SSA est aussi membre de nombreuses autres associations, telles que Suisseculture, Association du Court Métrage, SAFE (association de lutte contre la piraterie), etc.

En parallèle, les relations avec les quatre autres sociétés de gestion de droit d'auteur et de droits voisins se sont poursuivies avec des réunions régulières entre les directions élargies de chacune des sociétés. Les excellents rapports entre les sociétés suisses de perception permettent de résoudre bien des problèmes et facilitent ainsi la gestion des droits pour l'ensemble des ayants droit suisses.

4.2 COLLABORATION AVEC SUISSIMAGE

La collaboration avec Suissimage s'est déroulée dans tous les secteurs liés à l'audiovisuel (publicité, affaires culturelles ou activités des fonds sociaux).

Sur le plan international, les deux sociétés se sont représentées, à plusieurs reprises, selon les engagements des directions.

Les organes communs créés par les deux sociétés pour coordonner l'application du contrat de coopération ont été largement utilisés. Le SDD (séance de directions) a été réuni tous les un mois et demi, et le CDC (réunion regroupant la direction, la présidence plus un membre par conseil) s'est réuni trois fois.

La tâche la plus importante a été de préparer de nouvelles règles pour la répartition commune des droits audiovisuels. A la suite des problèmes surgis lors de la première répartition, nous avons dû mettre au point des règles plus précises et créer des bases identiques de saisie des diffusions.

Cette tâche n'est pas encore terminée mais a cependant permis de faire normalement la répartition de fin d'année d'une manière satisfaisante pour les deux sociétés. Les travaux continuent et devraient nous permettre d'arriver à un système de comparaison complet automatisé. Par ailleurs, dès que le système international d'identification des œuvres audiovisuelles sera effectivement appliqué, ce travail fastidieux pourra être évité.

4.3 TROIS ANNIVERSAIRES SUR UN BATEAU

Le 20 septembre, sous un soleil inattendu, la SSA et Suissimage voguaient ensemble sur le lac Léman. Suissimage fêtait ses 20 ans d'existence, la SSA ses 15 ans et les deux ensemble 3 ans de collaboration. Aux membres des deux sociétés et à leurs personnels s'étaient joints les congressistes du CIADLV. "Le Simplon" emportait les conversations animées, les expressions de contentement des dîneurs, les accents enjoués de Christine Lauterburg et des musiciens Cellier Duperrex.

CISAC (*Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs*)

La SSA a participé activement aux principales réunions de la CISAC dont la plus importante de notre domaine, la Commission technique audiovisuelle, dramatique et littéraire s'est pour la première fois réunie sur le continent africain, à Dakar. Cela a été l'occasion de faire plus ample connaissance avec les sociétés africaines équivalentes à la nôtre et l'échange a été des plus intéressants, bien que ces sociétés ne se trouvent pas actuellement dans des climats politiques et économiques des plus stables.

Pour la première fois, la réunion du CIADLV (Conseil International des auteurs dramatiques, littéraires et des œuvres audiovisuelles) a eu lieu en Suisse, à Lausanne, à l'invitation commune des sociétés suisses ProLitteris, Suissimage et la SSA. Cette réunion des auteurs du monde entier s'est déroulée du 17 au 18 septembre 2001 et a permis un échange très fructueux sur les difficultés rencontrées dans leur activité de création.

Le président de la CISAC, M. Jean-Loup Tournier a assisté à la réunion et a pu faire entendre la voix des organes dirigeants de cette association internationale.

La CISAC est confrontée à la dégradation des ententes entre certaines sociétés de perception et un fossé de plus en plus grand semble se marquer entre les sociétés de musique et les sociétés de droits non musicaux. La situation est relativement tendue et le salut d'une confédération telle que la CISAC ne pourra passer que par une refonte sérieuse de ses statuts, permettant ainsi à tous les membres de se faire entendre.

La prochaine Assemblée générale de la CISAC est prévue à Londres en septembre 2002 et devrait donner un ton nouveau à cette association internationale. La CISAC regroupe près de 200 sociétés de perception de droits d'auteur du monde entier, dans tous les domaines. Faute d'une remise en cause en profondeur de ses institutions, elle pourrait se voir confrontée à une multiplication d'associations selon les types de répertoire.

CIS (*Common Information System*)

En tant que membre du Steering Committee, Pierre-Henri Dumont a participé jusqu'au printemps aux différents travaux du CIS. Ces structures ayant été modifiées, la SSA a décidé de se retirer de ce groupe et d'attendre de nouvelles propositions de la CISAC pour les répertoires audiovisuels, dramatiques et littéraires.

ALAI (*Association Littéraire et Artistique Internationale*)

La SSA a été représentée par son directeur Pierre-Henri Dumont lors du congrès de New York en juin 2001. En début d'année, il a été élu au Bureau exécutif en tant que trésorier.

AIDAA (*Association Internationale des Auteurs de l'Audiovisuel*)

Cette association a tenu son Assemblée générale à Toronto, sur le continent nord-américain. En effet, il avait été décidé qu'au moins une année sur trois, cette Assemblée générale se réunirait en dehors de l'Europe. Ce fut une très bonne occasion de faire mieux connaissance avec les systèmes des Guildes Américaines et Canadiennes. Leurs bases sont très différentes des nôtres, puisqu'elles bénéficient d'une protection syndicale qui leur permet de défendre leurs auteurs d'une manière assez forte. Le défaut majeur de ce système est que son efficacité se limite aux auteurs nationaux, ou travaillant dans leur pays.

A l'occasion de cette Assemblée générale, un nouveau Bureau exécutif a été nommé pour deux ans, dont Pierre-Henri Dumont a été élu président.

SAA (Société des Auteurs Audiovisuels)

Sur demande des autres sociétés européennes de l'audiovisuel, la SSA et Suissimage sont devenues membres de la SAA (Société des Auteurs Audiovisuels), société ayant pour but de faciliter la perception de nos droits dans des pays difficiles : ainsi le fait de se grouper à plus de 6 pays pour faire valoir des droits audiovisuels permet d'avoir une position plus crédible et plus forte pour arriver à un résultat probant.

GESTION DE LA SOCIETE

6

6.1 SITE INTERNET SSA ET INFORMATIQUE

Suite à la démission de Mme Corinne Hänggeli qui travaillait à la SSA en tant qu'informaticienne à mi-temps, nous avons décidé de renforcer notre collaboration avec notre partenaire extérieur plutôt que de maintenir (voire d'augmenter) les effectifs du service informatique. Le choix de développer nos relations avec cette société de services a également été dicté par deux observations :

- la masse de travail qui incombe au service informatique ne cesse de croître, mais subit de fortes fluctuations saisonnières, ce qui rend l'occupation régulière d'une personne supplémentaire difficile ;
- la complexité accrue de certains domaines de l'informatique de la SSA, nécessite souvent l'intervention de spécialistes à des fins de consultation.

Si le parc informatique de la SSA a subi quelques modernisations, c'est principalement en vue de la migration du système de gestion de base de données agendée pour l'exercice 2002. De nombreux travaux préparatifs (analyse, planification) ont été effectués en collaboration avec notre partenaire extérieur qui sera chargé du développement et de l'implémentation de la nouvelle version de ce système. Parallèlement, de nouveaux programmes facilitant l'échange de documentation avec Suissimage ont été développés et testés.

Par ailleurs, Mme Sandra Genillard a été désignée comme nouveau " webmaster ". Durant l'année, elle a entièrement actualisé le site Internet de la SSA et travaillé intensément à une nouvelle conception du site qui devrait être concrétisée en 2002.

Enfin, la SSA a également assuré la réalisation et la mise à jour des sites Internet suivants :

- ch-dramaturgie (mise sur Internet du fichier des œuvres théâtrales)
- ALAI Suisse.

L'année 2001 a été marquée par la réécriture de la base de ce fichier qui, pour permettre une meilleure adaptation aux conditions de travail actuel, doit pouvoir être utilisé en réseau entre les différentes sociétés audiovisuelles. Ce travail est presque terminé et la deuxième phase de nettoyage du fichier, pour lui permettre une plus grande diffusion, a commencé. Son application définitive ne pourra cependant être efficace qu'avec la fin des travaux du nouveau fichier des ayants droit (IPI) et la mise en route de l'outil ISO qu'est ISAN.

L'année 2001 a marqué la fin des travaux du groupe de travail ISO pour l'élaboration de cette norme internationale. Pierre-Henri Dumont a représenté la SSA dans ce groupe. Plus de sept ans de travail auront été nécessaires pour mettre d'accord les différents acteurs internationaux impliqués par une norme internationale. Comme pour les livres avec le numéro ISBN, la norme ISAN permettra une identification précise, rapide et sans faille de toutes les productions audiovisuelles. Ce numéro sera intégré numériquement dans le support de l'œuvre, et la norme MPEG-2 a déjà un emplacement prévu pour ces données. Dans le courant de l'année 2002, une agence internationale devra voir le jour en Europe et permettre ainsi un accès rapide et simple à cette base de données d'identification.

Il a été prévu que le groupe de travail continue tout en s'élargissant pour admettre une représentation des radiodiffuseurs internationaux. La nouvelle tâche de ce groupe consistera principalement à définir une norme complémentaire permettant d'identifier facilement les différentes versions utilisées. Il s'agit d'un travail de longue haleine et la SSA a préféré laisser sa place à de nouveaux représentants.

Notre carte de membre a reçu un accueil très favorable et nous avons continué à négocier des arrangements avec des partenaires hors Suisse romande, notamment des théâtres de Suisse italienne et de Suisse allemande.

Fin 2001, la nouvelle version de la carte, valable jusqu'à fin 2003, a été envoyée à tous nos membres.

Au 31 décembre 2001, l'effectif total s'élève à 16,2 postes ou 18 personnes (13,35 postes/16 personnes au 31.12.2000), soit une augmentation de 2,85 postes par rapport à l'exercice précédent.

Départements Scène et Audiovisuel

Mme Madeleine De Marchi ayant demandé à prendre une retraite anticipée durant l'année 2001, c'est avec beaucoup de regrets que nous avons accepté son départ. En effet, Mme De Marchi a été présente dès la création de la SSA en 1985, puisqu'elle travaillait à l'époque depuis près de dix ans pour la section suisse de la SACD à Genève. C'est dire à quel point Mme De Marchi était au courant de tous les fonctionnements et techniques de la société. Elle s'était spécialisée dans le domaine de la scène, et assumait la responsabilité de l'ensemble de ce secteur.

6.2 FICHIERS INTERNATIONAUX

6.2.1
IDA/CISAC
(International
Documentation of
Audiovisual
Works)

6.2.2
ISAN
(International Standard
of Audiovisual
Numbering)

6.3 CARTE DE MEMBRE SSA

6.4 PERSONNEL

Son départ a impliqué une réorganisation du secteur scène, et c'est Mme Nathalie Jayet qui a été nommée responsable de ce secteur. Par la même occasion, au vu des travaux importants de gestion provoqués par la future Expo.02, le secteur de la scène a été augmenté d'un demi-poste.

Mme Corinne Monney travaille depuis le 1er avril 2001 au département " scène ". Parlant français, allemand, suisse allemand et anglais, elle est chargée de mener à bien une partie des travaux d'autorisation, de perception et de répartition relatifs aux représentations romandes et alémaniques.

Mme Marie Genton a été engagée le 1er décembre 2001. Elle partage son temps de travail entre le service " scène " (autorisations, perception, répartition Suisse romande) et le service " audiovisuel " (analyse des programmes TSR, déclarations d'œuvres de nos membres). Sa langue maternelle est le français et elle parle couramment l'anglais.

Mme Catherine Dominé a été engagée au 1er février 2001 au département " audiovisuel ". De langue maternelle française, elle s'occupe notamment de l'analyse des programmes SSR suisses romands, des diffuseurs locaux suisses et de la répartition des droits en provenance de l'étranger.

Département juridique

Après cinq années passées à la SSA en qualité de responsable du service juridique, Mme Yolanda Steger a décidé, à fin février 2002, de donner une nouvelle orientation à son activité professionnelle. Pour la remplacer, nous avons engagé Mme Sandra Gerber Bugmann, qui travaille à mi-temps. Juriste de formation, Mme Gerber Bugmann est de langue maternelle française. Elle a de très bonnes connaissances en anglais et en allemand.

Affaires culturelles

Le départ de Bernard Falciola, qui avait un mandat de gestion de ce secteur a modifié les structures du personnel : le mandat donné par le Conseil a été repris dans le cadre de l'administration du personnel, avec notamment l'augmentation du temps de travail de Mme Jolanda Herradi, nommée Déléguée aux affaires culturelles, et l'engagement de Mme Christiane Savoy. Entrée en fonctions le 1er juin 2001, Mme Savoy partage son temps de travail entre le service culturel (informations, secrétariat, salle " Michel Soutter ") et le service membres (nouvelles adhésions, dépôts de manuscrits, etc.). De langue maternelle française, elle maîtrise également l'anglais et dispose de bonnes connaissances en allemand.

Stagiaire

Le 16 août 2001, nous avons accueilli Mme Céline Deléderray qui effectue à la SSA un stage de dix mois en vue d'obtenir une maturité professionnelle commerciale. Parlant français et anglais, elle collabore aux travaux des services scène et audiovisuel, ainsi qu'à la tenue de la comptabilité.

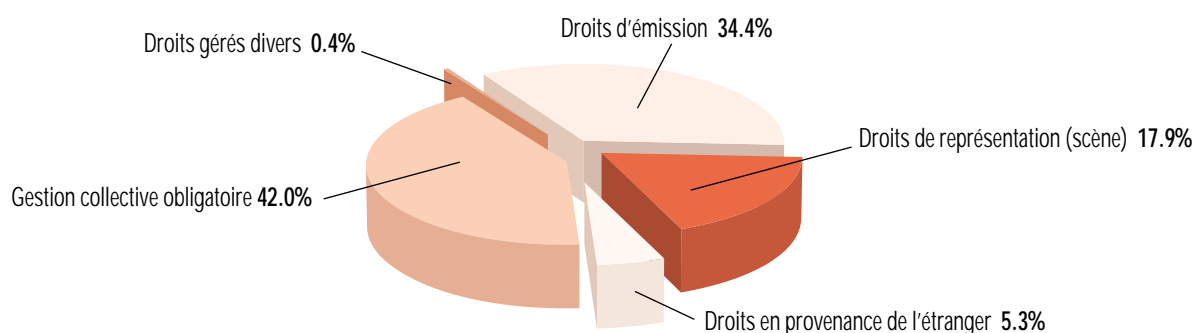
6.5
REPARTITION
DES FRAIS

Les frais généraux pour l'année 2001, une fois déduits les revenus externes (sources diverses, intérêts bancaires etc.) s'élèvent à Fr. 2'297'415.- (soit Fr. 2'746'974.- ./ Fr. 449'559.-).

En tenant compte de l'encaissement global des droits en 2001, soit Fr. 15'239'469.-, cela représente un taux de frais général de 15.07 % (15.36% en 2000).

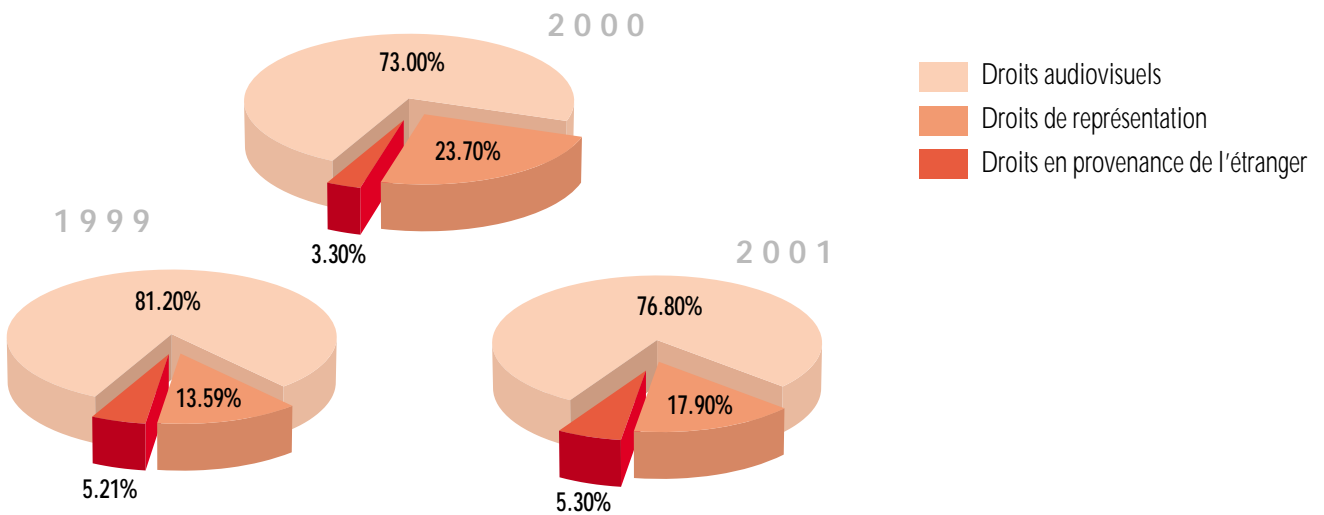
| En francs | 2000 | 2000 | 2001 | 2001 |
|------------------------------------|-----------|--------|-----------|---------|
| Droits audiovisuels | 1'626'378 | 14,58% | 1'808'455 | 15,46 % |
| Droits de représentation | 619'163 | 17,88% | 490'445 | 17,94 % |
| Droits en provenance de l'étranger | - | - | - | - |

| | | 2000 | 2001 | % |
|--|------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------|
| Droits de représentation (scène) | Théâtre amateur | 205'804.80 | 205'687.00 | |
| | Théâtre professionnel | 3'256'200.75 | 2'527'348.00 | |
| Droits de représentation (scène) | | 3'462'005.55 | 2'733'035.00 | ./ 21 % |
| Droits d'émission | SSR | 5'348'471.50 | 5'143'411.00 | |
| | Satellite | 18'990.00 | 7'263.00 | |
| | Radios & TV locales /privées | 5'250.00 | 90'195.00 | |
| Droits d'émission | | 5'372'711.50 | 5'240'869.00 | ./ 2.4 % |
| Droits gérés divers | Contrats individuels | 84'575.98 | 36'553.00 | |
| | Droits reproduction & divers | 76'063.70 | 19'664.00 | |
| | Droits Multimédia | 4'000.00 | -- | |
| Droits gérés divers | | 164'639.68 | 56'217.00 | ./ 65 % |
| Gestion collective obligatoire (dramatique) | Câble SSA (TC 1-2) | 1'904'512.00 | 1'934'603.00 | |
| | Récept. publ. (TC 3) | 275'750.25 | 458'897.00 | |
| | Copie privée (TC 4) | 283'982.06 | 290'370.00 | |
| | Location (TC 5-6) | 18'681.43 | 20'136.00 | |
| | Utilisat. scol. (TC 7) | 36'022.75 | 36'312.00 | |
| | | 2'518'948.49 | 2'740'318.00 | 8.8 % |
| Gestion collective obligatoire représentée (audiovisuelle) | Câble & récept. publ. (1-3) | 201'197.75 | 198'768.00 | |
| | Copie privée (4-6) | 68'362.86 | 62'180.00 | |
| | Divers (7) | 5'935.19 | 7'332.00 | |
| | | 275'495.80 | 268'280.00 | ./ 2.6 % |
| Gestion collective obligatoire audiovisuelle francophone | Câble & réc. publ. (1-3) | 2'011'927.01 | 2'428'913.00 | |
| | Copie privée (4-6) | 259'926.62 | 807'125.00 | |
| | Divers (7) | 61'367.18 | 153'276 | |
| Total (1-7) | | 2'333'220.81 | 3'389'314.00 | 31 % |
| Gestion collective obligatoire | | 5'127'665.10 | 6'397'912.00 | |
| Droits en provenance de l'étranger | | 483'214.80 | 811'436.00 | |
| Droits en provenance de l'étranger | | 483'214.80 | 811'436.00 | 40.4 % |
| DROITS TOTAUX | | 14'610.236.63 | 15'239'469.00 | 4.1 % |



8 POURCENTAGE PAR SECTEURS DE L'ENCAISSEMENT TOTAL

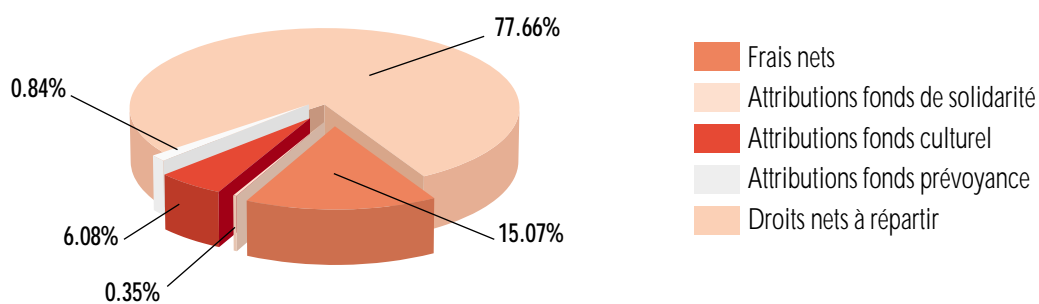
| | 2000 | 2001 |
|------------------------------------|--------|---------|
| Droits audiovisuels | 73.00% | 76.80% |
| Droits de représentation | 23.70% | 17.90 % |
| Droits en provenance de l'étranger | 3.30% | 5.30% |



9

UTILISATION DES DROITS

| En francs | 2000 | 2001 |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Encaissement global | 14'610'236 | 15'239'469 |
| Frais nets | 2'245'472 | 2'297'414 |
| Attributions fonds de solidarité | 40'984 | 54'623 |
| Attributions fonds culturel | 797'947 | 927'821 |
| Attributions fonds prévoyance | 196'904 | 129'306 |
| Droits nets à répartir | | |
| TOTAL | 11'328'929 | 11'830'305 |



L'année 2001 aura été la première année de répartition directe des droits de gestion collective obligatoire concernant les œuvres audiovisuelles francophones. Au vu des problèmes pratiques déjà évoqués dans le chapitre des relations Suissimage et SSA, nous avons réparti la même année les droits pour 1999 et 2000.

En ce qui concerne les droits de gestion collective obligatoire dramatique (autorisation), pour des raisons techniques il n'a plus été possible de les répartir avant le 30 décembre 2001, et leur paiement s'est effectué en janvier 2002 (un peu plus de Fr. 1'800'000.-).

10.1 REPARTITION PAR TYPE DE DROITS

| Droits (en francs) | 2000 | 2001 | % |
|--------------------------------------|------------------|-------------------|------------|
| Gest. coll. oblig. rép. dramatique | 1'882'040 | 133'992 | 1.12 |
| Gest. coll. oblig. représentée | 1'228'956 | 695'051 | 5.81 |
| Gest. coll. oblig. audio francophone | 0 | 4'115'640 | 34.40 |
| SSR | 2'661'858 | 3'956'282 | 33.06 |
| Satellite | 23'939 | 2'313 | 0.02 |
| Radios/TV locales | 500 | 68'775 | 0.57 |
| Droits de reproduction + divers | 76'321 | 19'664 | 0.16 |
| Contrats divers | 81'441 | 35'394 | 0.30 |
| Sociétés étrangères | 406'902 | 710'398 | 5.94 |
| Sociétés suisses | 26'291 | 27'210 | 0.23 |
| Droits de représentation | 2'786'913 | 2'200'938 | 18.39 |
| TOTAL | 9'175'161 | 11'965'659 | 100 |

DROITS AUDIOVISUELS

Les répartitions provisoires des droits d'émission de la SSR pour 2001 donnent le partage suivant entre les ayants droit de la SSA et les ayants droit affiliés aux sociétés sœurs (suisses et étrangères) représentées en Suisse par la SSA.

| % des auteurs membres de la SSA | 1999 | 2000 | 2001 |
|---|--------|--------|--------|
| Radio (tous émetteurs suisses confondus) | 39.54% | 38.75% | 34.38% |
| Télévision (tous émetteurs suisses confondus) | 14.92% | 14.42% | 13.72% |

Soit une moyenne générale de 14.92% pour les auteurs membres de la SSA (16.43% en 2000).

Par rapport à l'an précédent, nous notons donc un recul de la part revenant aux auteurs SSA. Cependant, il ne s'agit ici que de résultats provisoires qui ne permettent pas de conclure définitivement à une baisse de l'utilisation du répertoire suisse.

| Détail par région | 1999 | 2000 | 2001 |
|---|---------|--------|---------|
| Radio suisse alémanique | 100.00% | 97.88% | 100.00% |
| Radio suisse de langue italienne | 9.95% | 5.88% | 3.81% |
| Radio Suisse Romande | 65.84% | 65.06% | 52.41% |
| Télévision suisse alémanique (SF DRS) | 14.77% | 17.92% | 21.09% |
| Télévision suisse de langue italienne (TSI) | 16.85% | 5.33% | 11.98% |
| Télévision Suisse Romande (TSR) | 14.69% | 16.03% | 12.84% |

DROITS DE REPRÉSENTATION

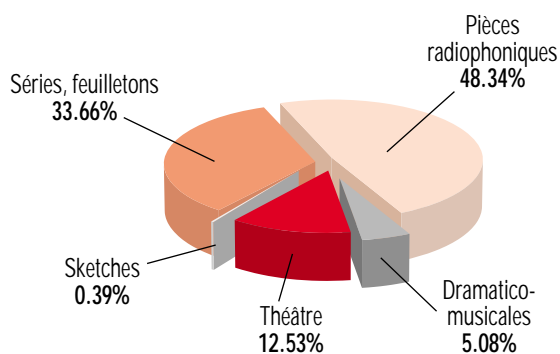
Dans le secteur des droits de représentation, le partage pour l'année 2001 entre les auteurs de la SSA et les auteurs étrangers est le suivant :

| % des auteurs membres de la SSA | 1999 | 2000 | 2001 |
|---------------------------------|--------|--------|--------|
| Théâtre amateur | 13.32% | 15.87% | 9.54% |
| Théâtre professionnel | 27.60% | 31.99% | 30.64% |

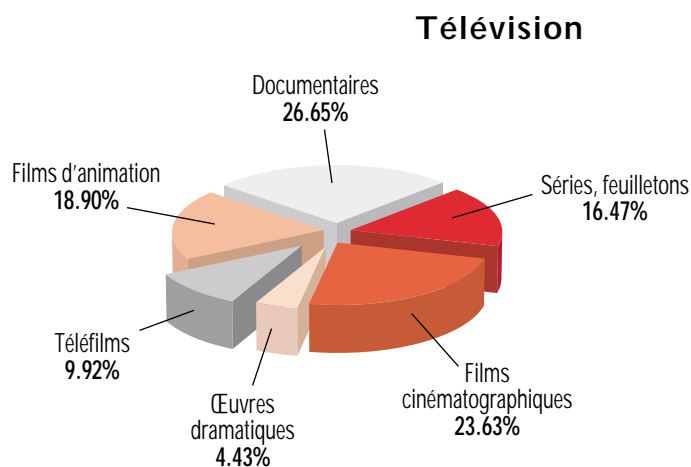
Soit une moyenne générale de 29.12%, inférieure à celle de 2000 (31.03%). Cet apparent recul doit être relativisé en fonction du montant d'une importance exceptionnelle versé aux auteurs SSA en 2000.

10.3 REPARTITION DES DROITS D'EMISSION

Les statistiques provisoires sur le nombre de minutes réparties pour les diffusions de la SSR en 2001 en fonction des catégories d'œuvres sont les suivantes :

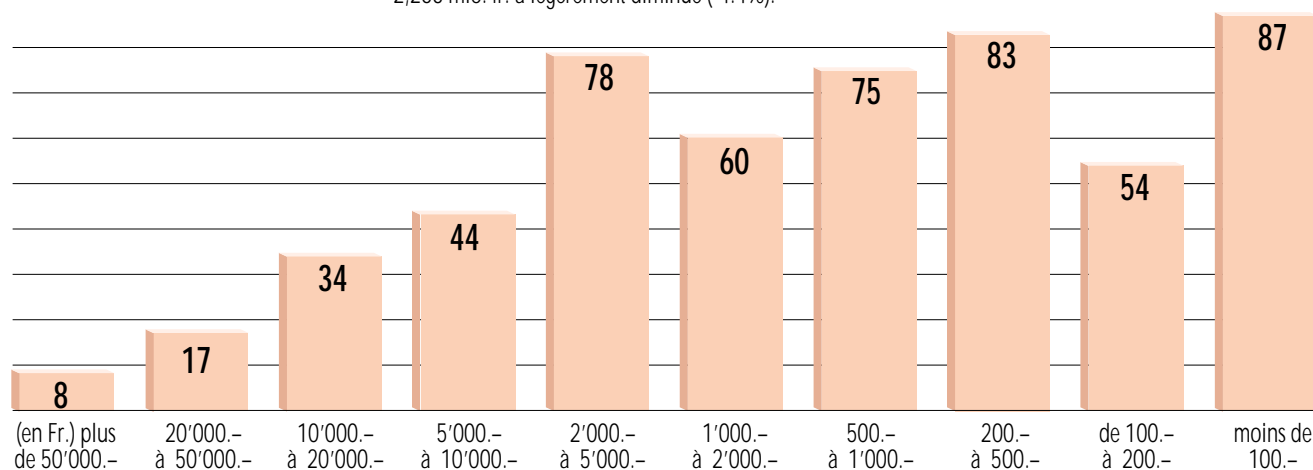


Radio



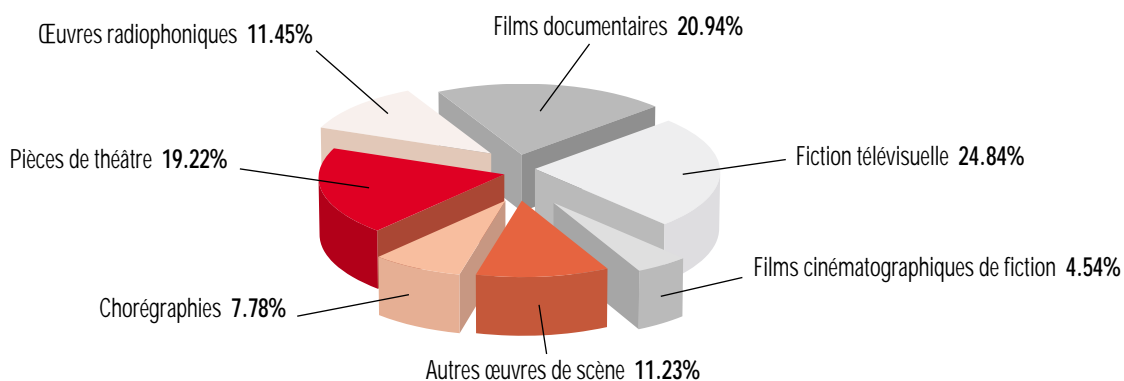
10.4 VERSEMENTS AUX MEMBRES

En 2001, la SSA a versé des redevances à 540 auteurs membres ou leurs ayants droit. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires a augmenté (+16,6%) mais le montant total versé de 2,263 mio. fr. a légèrement diminué (-4,4%).



10.5 DECLARATIONS D'ŒUVRES

En 2001, les membres ont déclaré 463 œuvres au répertoire de la SSA, soit 79 œuvres de plus qu'au cours de l'an précédent. Il s'agit du plus grand nombre de nouvelles déclarations jamais enregistré par la SSA. Voici leur répartition détaillée par nature d'œuvre :



Le Fonds culturel a permis de promouvoir de nouvelles actions au cours de l'année écoulée, tout en poursuivant la majorité de celles entreprises en 2000. Signalons notamment:

Prix SSA au développement de scénarios

Pour la quatrième édition, 75 projets originaux de longs métrages de fiction (cinéma et télévision) ont été reçus de Suisse et de l'étranger. Le jury a décerné à l'unanimité les prix suivants : Fr. 40'000.- au projet *Mon frère se marie* de Jean-Stéphane Bron et Karine Sudan / Ciné Manufacture SA; Fr. 10'000.- au projet *La Traductrice* d'Elena Hazanov et Gaia Guasti / Ventura Film SA ; Fr. 10'000.- au projet *Skinnerbox* de Christian Davi, Danielle Nanchen et Eugène Meiltz / Hugofilm GmbH ; Fr. 10'000.- au projet *Superjung* de Jörg Helbling / Langfilm AG ; Fr. 7'500.- au projet *Le Rêve de Lisa* de Richard Gauteron / Productions JMH SA ; Fr. 7'500.- au projet *Gala* de Mano Khalil ; Fr. 7'500.- au projet *L'Affaire Jungo* d'Olivier Tscherrig ; Fr. 7'500.- au projet *Le Voyage d'Amérique* d'Olivier Frei.

Les prix ont été remis aux lauréats dans le cadre du Festival international du film de Locarno.

Prix dans les festivals de cinéma :

Journées Cinématographiques de Soleure

- Prix de la relève Suissimage/SSA (Fr. 20'000.-) : *Supernova* de Bettina Oberli
- Prix du public SSA/Suissimage (Fr. 10'000.-) : *Credo* de Jonas Raeber
- Prix de la meilleure première œuvre SSA/Suissimage (Fr. 5'000.-) : *Ely & Nepomouk* de Rafaël Sommerhalder.

Festival international de films de Fribourg

- Prix du scénario SSA/Suissimage (Fr. 5'000.-) : *Xiao bai wu jin ji* de Vivian Chang (Taiwan).

Visions du Réel – Nyon

- Prix du public SSA/Suissimage (Fr. 5'000.-) : *Viena* de Audrius Stonys (Lituanie).

Cinéma Tout Ecran – Genève

- Prix du court métrage SSA/Suissimage (Fr. 5'000.-) : *Les Chaussettes sales* de David Lanzmann (France).

Kurzfilmtage Winterthur

- Prix du court-métrage suisse Suissimage/SSA (Fr. 4'000.-) : ex æquo à *Das Engadiner Wunder* de Anka Schmid et Tanja Stöcklin ainsi qu'à *So oder so* de Lawrence Grimm.

VIPER Bâle

- VIPER Swiss Award for Film/Video offert par Suissimage et la SSA (Fr. 5'000.-) : *Chant des Fautes* de Jérémie Gindre.

Fonds REGIO Films

Destiné à soutenir la production cinématographique, ce Fonds est financé par la Loterie Romande, la TSR, Suissimage, la SSA (Fr. 50'000.-) et certains cantons et villes de Suisse romande.

Fonds de production télévisuelle Sàrl.

Créé par Swissperform, Suissimage et la SSA (Fr. 100'000.-), ce Fonds a pour objectif d'assurer la continuité de la création télévisuelle et de promouvoir l'innovation.

Fonds d'encouragement à la création interdisciplinaire

Afin de favoriser l'émergence d'œuvres novatrices, la SSA a lancé pour la première fois cette année un Fonds doté de 2 bourses de Fr. 20'000.- chacune. Ces 2 bourses ont été attribuées par un jury spécialisé à :

- L'Association Pro Velma / Le Collectif Rondo pour le projet *Rondo* qui réunit théâtre, musique, danse et création visuelle.
- Zusammenstoss Luzern en collaboration avec le Collegium Helveticum Zürich pour le projet *Einblicke in die Zukunft des Schreibens : Enzyklopädie des Internet* qui associe l'écriture, la littérature et le multimédia.

Ateliers d'écriture radiophonique

Organisés par la SSA (Fr. 15'000.-), RSR-Espace 2 et la Fondation Aubert-Tournier, ces ateliers ont permis à 4 auteurs (S. Korol, C. Wipf, R. Gauteron et M. Voellmy) de résider quatre semaines durant aux Maisons Mainou et d'y travailler avec des comédiens et metteurs en ondes de la radio. 4 pièces ont été ainsi produites et réalisées, proposées en mai au public de l'ARC-Romainmôtier, puis diffusées dans le courant de l'été par Espace 2.

Soutien à l'écriture théâtrale

Cette action instituée par la SSA en automne 2000 propose 3 bourses semestrielles de Fr. 5'000.- chacune attribuées aux auteurs sur des projets d'œuvres théâtrales. Les 6 bourses de l'année 2001 ont été attribuées à Dominique de Rivaz, Hansjörg Schertenleib, Ahmed Belbachir, Elisabeth Schrom, Marianne Freidig et Marielle Pinsard.

Commandes de pièces de théâtre

Pour encourager les théâtres ou troupes professionnels suisses à commander des pièces originales aux auteurs vivant en Suisse, la SSA offre annuellement 3 bourses de Fr. 10'000.- devant contribuer aux frais de commande d'œuvres nouvelles. Le jury a attribué les bourses de l'hiver 2001 à la Comédie de Genève pour la commande à Michel Beretti de sa pièce *Dunant*, au Théâtre de La Poudrière (Neuchâtel) pour la commande à Ahmed Belbachir de sa pièce *A dos d'éléphant* et au Theater Tuchlaube (Aarau) pour la commande à Gerhard Meister de sa pièce *Protest oder Das KGB*.

Résidence d'auteurs

Afin de promouvoir l'écriture dramatique contemporaine, la Comédie de Genève et la SSA ont, pour la troisième fois, lancé un appel d'offres à tous les auteurs pour accueillir en résidence pendant 6 mois dans le théâtre précité certains d'entre eux. Parmi les dossiers de candidature, le jury a choisi Orélie Fuchs et Odile Cornuz. Cette résidence est financée par la SSA (Fr. 33'400.-).

Collection Théâtre Suisse

En collaboration avec les Editions L'Age d'homme, les titres suivants ont paru au cours de l'année : *Souviens-toi de m'oublier* de Yasmine Char et *Noël, rue de l'Envers* d'Emanuelle delle Piane. Des subventions sont accordées à l'éditeur et aux auteurs (Fr. 11'000.-).

Fonds d'encouragement à la traduction (théâtre)

Lors de la sixième édition de ce Fonds créé avec l'appui du Pourcent culturel Migros, le jury a attribué les bourses suivantes: Fr. 8'000.- à Elfriede Riegler pour son projet de traduction en allemand de la pièce de langue française *La Monstre* d'Emanuelle delle Piane, Fr. 8'000.- à Patricia Zurcher pour son projet de traduction en français de la pièce de langue allemande *Die singende Kommissarin* de Matthias Zschokke et Fr. 8'000.- à Réjane Dreifuss pour son projet de traduction en français de la pièce de langue allemande *Context* d'Igor Bauersima.

Fonds d'encouragement à la création chorégraphique

Le jury de cette cinquième édition a attribué 3 bourses : Fr. 12'000.- à Arthur Kuggeleyn pour son projet *Heiz-Körper*, Fr. 9'000.- à Teresa Rotemberg pour son projet *Une reine, reste une reine* et Fr. 9'000.- à Gisela Rocha pour son projet *Go behind*. En outre, afin d'encourager les chorégraphes à commander des compositions originales à des compositeurs suisses ou domiciliés en Suisse, le jury a attribué une bourse supplémentaire de Fr. 3'000.- au projet d'Arthur Kuggeleyn pour la partition musicale de Vincent Kolb.

Par l'intermédiaire de son Fonds culturel, la SSA a encore soutenu financièrement, par une somme totale de Fr. 160'160.-, la création d'œuvres ou de manifestations nouvelles dans les domaines dramatique, dramatico-musical et audiovisuel : Cie Krajewski, Lausanne ; Aktion Anti-Schubblade, Bâle ; *Lord of Ireland*, comédie musicale de Dieter Zimmer et Matthias Günthert, Bâle ; Verein profession choreographie, Zurich ; Cinésuisse Vision 2002, Zurich ; Fête du cinéma vaudois, Lausanne ; Nuit du court-métrage, Lausanne ; ASTEJ, Genève ; Dramenprozessor, Zurich ; Dran Teatr Company, Fribourg ; Musée du design et d'arts appliqués, Lausanne ; FOCAL, Lausanne ; Cinéma Tout Ecran, Genève ; Festival Hope & Glory, Zurich ; Résidence-atelier d'écriture théâtrale Masterclass MC6, Zurich ; CH-Dramaturgie, Lausanne ; *Sauvage*, opéra de Dominique Lehmann et Pierre-Louis Péclat ; Les Nouveaux Monstres, Lausanne ; *Mister Money*, opéra de Haig Vartan et Gérald Chevrolet ; atelier d'écriture jeune public à Maisons-Mainou, Genève, etc.

En outre, elle a contribué à l'activité de la Federazione filodrammatiche Svizzera italiana FFSI (Fr. 2'500.-), de la Fédération Suisse des Sociétés Théâtrales d'Amateurs FSSTA (Fr. 5'000.-), à l'aide à la création ou à la reprise de pièces d'auteurs suisses par les troupes affiliées à cette fédération (Fr. 4'800.-) et aux relations publiques avec les différents festivals suisses audiovisuels (Fr. 15'158.-)

En guise de conclusion, on peut noter qu'au cours de l'année 2001, le Fonds culturel de la SSA a reçu 92 demandes de subvention, enregistré la participation de 287 auteurs aux actions qu'il a organisées. Le montant total des dépenses est de Fr. 792'670.-, 54,5% des fonds ayant été engagés dans le domaine audiovisuel et 45,5% dans celui de la scène.

FONDS DE SOLIDARITE

12

En 2001, 6 auteurs ont adressé à la SSA des demandes urgentes d'aides financières. Ces demandes ont été agréées par la Commission du fonds précité, cinq sous forme de subsides à titre gratuit de Fr. 5'000.- et une sous forme de subside à titre gratuit de Fr. 5'000.- plus un prêt sans intérêt de Fr. 5'000.-. En outre, le Fonds de solidarité a accordé un soutien financier de Fr. 5'000.- à Suisseculture Contact.

Comme en l'an 2000, l'Assemblée générale a maintenu le taux d'attribution de 1 %, permettant de verser Fr. 129'306.- à la Fondation de prévoyance de la SSA "Fonds de Secours".

En tenant compte de l'excédent des revenus cumulés des années précédentes, le taux de 15 % d'attribution, pour les primes uniques annuelles de nos membres auprès de la Bâloise Assurance, a été maintenu.

En 2001, le conseil de fondation s'est réuni à deux reprises.

A la fin de l'année, les rentes transitoires prévues par le règlement concernaient 35 membres.

14

Au cours de l'exercice écoulé, la commission a comme d'ordinaire tenu séance tous les deux mois. Elle a notamment basé son activité sur la poursuite de l'édition de brochures selon sa ligne graphique, comprenant des pièces de théâtre individuelles ou rassemblant des textes de divers auteurs de la CCA. Signalons en particulier dans ce domaine, après l'édition de *Monologues*, celle des deux recueils collectifs intitulés *Pièces courtes* et *Pièces minuscules*.

Par ailleurs, les relations avec la Fédération suisse des sociétés de théâtre amateur (FSSTA) sont demeurées au beau fixe. Tour à tour, les auteurs de la commission ont contribué par des articles à la rédaction de chaque numéro du bulletin de la Fédération intitulé "Entre cour et jardin". Selon une sympathique tradition instaurée depuis quelques années, ils ont participé au Congrès 2001 de la FSSTA à Saint-Imier avec un spectacle de cabaret à l'enseigne du Bar des auteurs. Ils sont bien entendu également présents le 11 mai à Monthey au Congrès 2002.

Deux membres de la commission ont présenté à l'enseigne *Lettres à Gilles, ou les quatre saisons du poète* une animation très appréciée dans le cadre de la manifestation "Lire en fête" mise sur pied à Crêt-Bérard par les Editions Cabédita.

Née il y a près de quinze ans, la commission passe actuellement par une phase de questionnement relative à son avenir.

Simone Collet, présidente de la Commission consultative des auteurs

COMMISSIONS

14.1 COMMISSION CONSULTATIVE DES AUTEURS

14.2 COMMISSION DES SCENARISTES

Après le succès de la Charte des scénaristes, les auteurs-scénaristes ont décidé de créer une association indépendante des scénaristes. Estimant que le but recherché au départ était ainsi atteint, la SSA a décidé de dissoudre cette Commission. La SSA souhaite bon vent à cette nouvelle association.

ORGANES DE LA SOCIETE

15

15.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il était composé des membres suivants :

jusqu'au 9 juin 2001 :

dès le 10 juin 2001 :

| | | |
|----------------|-----------------------|--------------------|
| PRESIDENT | Bernard Falciola | Claude Champion |
| VICE-PRESIDENT | Claude Champion | Richard Gauteron |
| MEMBRES | Fabienne Berger | Fabienne Berger |
| | Gérald Chevrolet | Gérald Chevrolet |
| | Dominique de Rivaz | Olivier Chiacchari |
| | Robert Engler | Philippe Cohen |
| | Richard Gauteron | Louis Crelier |
| | Frédéric Gonseth | Dominique de Rivaz |
| | Bernard Liège | Robert Engler |
| | Christian Oestreicher | Denis Rabaglia |
| | Denis Rabaglia | Marcel Schuepbach |
| | Marcel Schuepbach | Cécile Scolari |
| | Cécile Scolari | Claudio Tonetti |
| | Philippe Zoelly | Philippe Zoelly |

Le Conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises et les commissions du conseil (Gestion, Culture, Information, Solidarité) ont tenu 21 séances.

jusqu'en août 2001

GESTION

Bernard Falciola, prés.
Claude Champion
Christian Oestreicher
Denis Rabaglia
Philippe Zoelly

CULTURE

Bernard Falciola, prés.
Fabienne Berger
Claude Champion
Dominique de Rivaz
Robert Engler
Eric Gaudibert
Richard Gauteron
Bernard Liège

INFORMATION

Bernard Falciola, prés.
Robert Engler
Richard Gauteron
Bernard Liège
Cécile Scolari

CLASSIFICATION

Bernard Falciola
Bernard Liège
Christian Oestreicher

SOLIDARITÉ

Bernard Falciola, prés.
Fabienne Berger
Gérald Chevrolet
Cécile Scolari

dès septembre 2001

GESTION

Philippe Zoelly, prés.
Claude Champion
Philippe Cohen
Louis Crelier
Denis Rabaglia

CULTURE

Bernard Falciola, prés.
Fabienne Berger
Claude Champion
Philippe Cohen
Louis Crelier
Robert Engler
Richard Gauteron
Marcel Schuepbach
Claudio Tonetti

**COMMUNICATION &
PUBLICATIONS**

Denis Rabaglia, prés.
Claude Champion
Robert Engler
Richard Gauteron

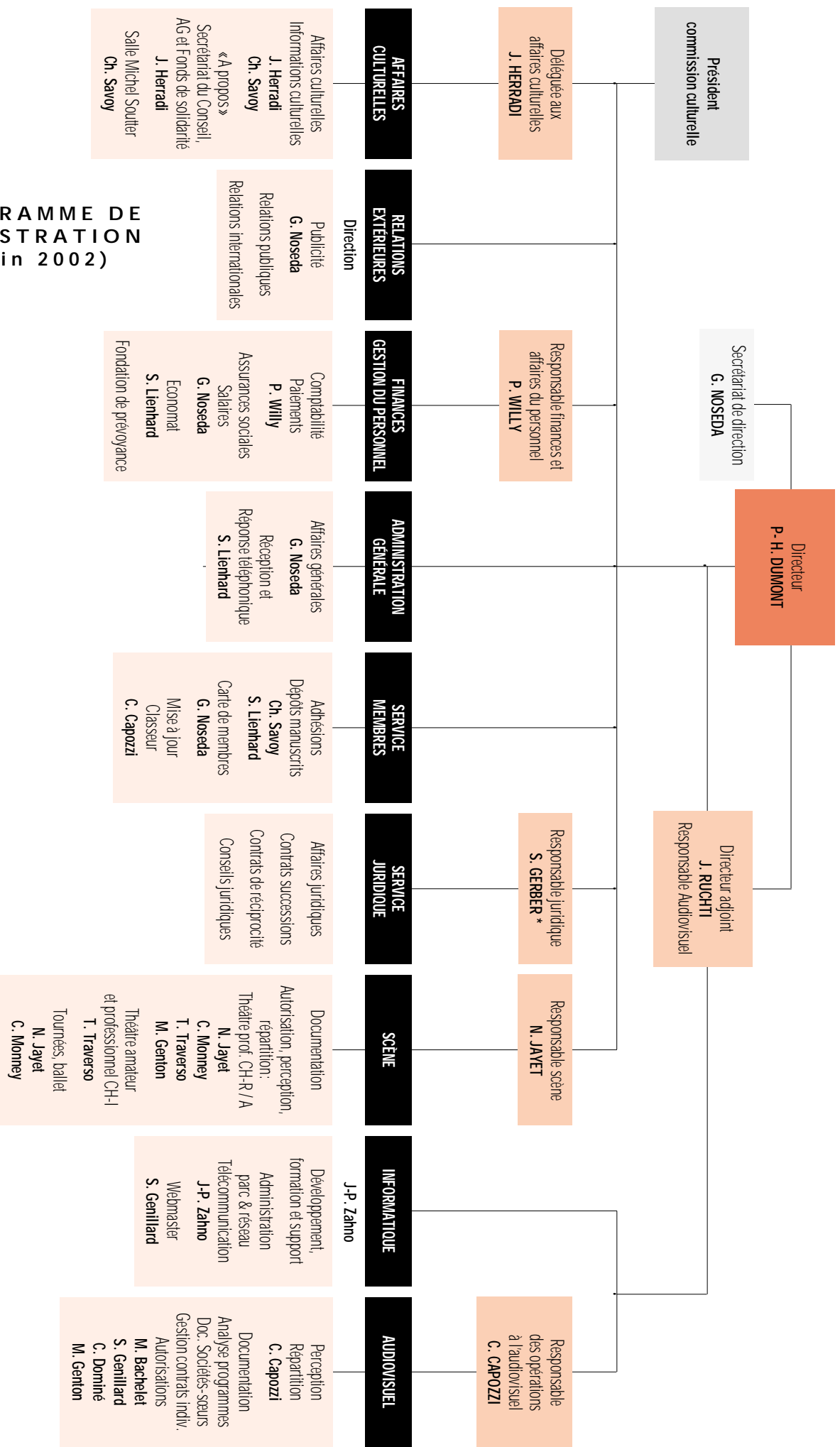
CLASSIFICATION

dissolution

SOLIDARITÉ

Claude Champion, prés.
Fabienne Berger
Gérald Chevrolet
Cécile Scolari

DIRECTEUR Pierre-Henri Dumont
DIRECTEUR ADJOINT Jürg Ruchti
CONTRÔLE FINANCIER Alber & Rolle,
Experts-comptables Associés S.A., Genève



15.4 ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION (au 1er juin 2002)

* entrée en fonctions
le 01/03/02

| ACTIF (en francs) | 2000 | 2001 |
|---|-------------------|-------------------|
| Banques et placements | 10'229'436 | 11'824'237 |
| Chèques postaux | 74'318 | 65'216 |
| Caisse | 522 | 356 |
| Impôt anticipé | 81'184 | 111'723 |
| Débiteurs | 1'749'862 | 2'077'976 |
| Actifs transitoires | 172'212 | 116'871 |
| Actifs circulants | 12'307'534 | 14'196'379 |
| Mobilier et agencement bureaux | 361'994 | 380'951 |
| (Fonds d'amortissement mobilier et agencement) | -289'746 | -306'189 |
| Machines de bureau | 76'522 | 76'522 |
| (Fonds d'amortissement machines de bureau) | -73'259 | -74'393 |
| Aménagement salle multi-fonctions | 126'030 | 126'318 |
| (Fonds d'amortissement amén. salle multi-fonctions) | -20'778 | -41'651 |
| Ordinateurs | 276'761 | 318'090 |
| (Fonds d'amortissement ordinateurs) | -235'754 | -277'395 |
| Logiciels | 264'857 | 372'344 |
| (Fonds d'amortissement logiciels) | -246'869 | -281'993 |
| Immobilisations | 239'758 | 292'604 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 12'547'292 | 14'488'983 |
| PASSIF | | |
| Droits à répartir | 11'721'484 | 11'960'469 |
| Fonds de secours SSA | 161'904 | 94'306 |
| Passifs transitoires | 79'805 | 1'669'801 |
| Fonds étrangers | 11'963'193 | 13'724'576 |
| Fonds de solidarité | 93'576 | 103'201 |
| Fonds culturel | 346'122 | 518'026 |
| Réserve pour droits à répartir | 134'890 | 133'168 |
| Résultat reporté | 9'448 | 9'511 |
| Résultat de l'exercice | 63 | 501 |
| Fonds propres | 584'099 | 764'407 |
| TOTAL DU PASSIF | 12'547'292 | 14'488'983 |

**16.1
COMPTE DE
PROFITS ET PERTES
DE L'EXERCICE 2001**

| PRODUITS (en francs) | 2000 | 2001 |
|--|------------------|------------------|
| Commissions de perception représentations publiques | 619'163 | 489'462 |
| Commissions de perception audiovisuel | 914'192 | 983'797 |
| Commissions de perception droits de gestion collective | 728'040 | 824'657 |
| Participation frais fonds culturel | 90'778 | 90'874 |
| Intérêts bancaires | 231'955 | 319'208 |
| Recettes diverses | 37'250 | 39'478 |
| Total des produits | 2'621'378 | 2'747'476 |
| CHARGES | | |
| Frais de gestion, honoraires et frais informatique | 387'671 | 429'650 |
| Frais assemblée générale | | |
| Conseil d'Administration et mandats | 288'304 | 257'311 |
| Salaires et charges sociales | 1'493'709 | 1'575'061 |
| Loyers et charges d'entretien | 236'758 | 246'630 |
| Frais divers de bureau | 105'020 | 119'008 |
| Attribution à la réserve pour droits à répartir | 1'500 | 0 |
| Amortissements | 108'354 | 119'315 |
| Total des charges | 2'621'315 | 2'746'975 |
| BENEFICE NET DE L'EXERCICE | 63 | 501 |

**16.2
ANNEXE
AUX COMPTES
ANNUELS**

| | 2000 | 2001 |
|---|---------------|---------------|
| Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles (en francs) | | |
| Mobilier et machines de bureaux | 515'000 | 515'000 |
| Ordinateurs et logiciels | 250'000 | 250'000 |
| Cautions bancaires en faveur de tiers | 27'000 | 27'000 |

Au niveau des actifs, l'augmentation du poste banques reflète celle des perceptions et dans le domaine des immobilisations, l'augmentation la plus importante est celle des logiciels. Elle est liée au besoin de procéder à des mises à jour importantes de certains programmes, notamment dans le cadre de notre collaboration avec Suissimage.

17.1
BILAN

En ce qui concerne les passifs, l'augmentation du poste des passifs transitoires est due à un paiement reçu à double qui n'a été remboursé qu'en début janvier 2002.

Les augmentations des produits dépendent de l'augmentation des perceptions de l'année 2001.

17.2
PROFITS ET PERTES

En ce qui concerne les charges, nous avons une augmentation du poste frais de gestion provoquée par des actions importantes de relations publiques dans l'année, ainsi qu'une augmentation du poste personnel qui doit être mis en relation avec une diminution du poste frais assemblée général et mandat : une partie des mandats se retrouve dans le poste salaire.

A l'Assemblée générale des Associés de la
SOCIETE SUISSE DES AUTEURS
Société Coopérative Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Associés,

En notre qualité d'organe de révision de votre société, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2001.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 28 mars 2002

L'Organe de révision
ALBER & ROLLE
Experts-comptables Associés S.A.

Hubert ROLLE
Expert-comptable diplômé

Jean-Charles VITALI
Agent Fiduciaire avec brevet fédéral
Responsable du mandat

- Annexes: Comptes annuels comprenant :
- Bilan au 31 décembre 2001 d'un total actif de CHF 14'488'983
 - Compte de profits et pertes présentant un bénéfice de CHF 501
 - Annexe au bilan au 31 décembre 2001